

## **LE CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2014**

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, le mardi 24 juin 2014, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement.

#### **Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
Mme Erika DUVERGER  
M. Vincent BALADI  
Mme Sophie BOYER CHAMMARD  
M. Grégoire GAUGER  
M. Pierre LELLOUCHE  
Mme Catherine LECUYER  
M. François LEBEL  
M. Marc PACHECO  
Mme Eve DESBONNETS  
Mme Corine BARLIS

#### **Membres excusés :**

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)  
M. Charles BEIGBEDER (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)

#### **Ordre du jour de séance**

##### **082014017**

Désignation du secrétaire de séance

##### **082014018**

Approbation du compte rendu du compte rendu du 3 juin 2014

##### **082014019**

Approbation du budget supplémentaire 2014 de l'état spécial du 8<sup>e</sup> arrondissement

##### **2014 DFPE 1289**

Subvention de 8.000 euros à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (8<sup>e</sup>) pour son service de Médiation Familiale

##### **2014 DAC 1050**

Subvention de 1.000.000 euros et avenant avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8<sup>e</sup>)

##### **2014 DAC 1092**

Subvention de 7.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8<sup>e</sup>).

##### **2014 DU 1054**

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Avis sur l'engagement d'une procédure de modification

##### **2014 DASCO 1051**

Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> - Subvention de 761 645 euros pour la restauration scolaire

##### **QMA8 2014 002**

Question orale de Mme BARLIS relative au Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8<sup>e</sup>

##### **QMA8 2014 003**

Question orale de Mme BARLIS relative aux crédits alloués aux conseils de quartier 2008-2014

##### **VMA8 2014 007**

Vœu concernant la restauration de l'Eglise Saint Philippe du Roule

##### **VMA8 2014 008**

Vœu concernant la restauration de l'Eglise La Madeleine

##### **VMA8 2014 009**

Vœu concernant la restauration de l'église Saint Augustin

##### **VMA8 2014 010**

Vœu concernant le parc Monceau

##### **VMA8 2014 011**

Vœu relatif au stationnement des véhicules particuliers automobiles

## Ordre du jour complémentaire

### **VMAS 2014 012**

Vœu relatif à l'office du mouvement sportif du 8<sup>e</sup> arrondissement

### **VMAS 2014 013**

Vœu relatif à la mise en régie de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

**1° /** Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**2°/** Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Martine PEYREL**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire.

**3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE** propose au conseil d'arrondissement d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 3 juin 2014 et demande s'il y a des remarques.

Concernant la délibération DAC 1190 relative au subventionnement des cinémas d'art et essais, Mme BARLIS demande que la phrase suivante « *Mme BARLIS se félicite qu'un cinéma d'art et essai supplémentaire ait été créé à Paris* » soit remplacée par celle-ci : « *Mme BARLIS se félicite qu'un cinéma d'art et essai supplémentaire ait été subventionné cette année par la ville de Paris* » (page 3).

Sous réserve de cette rectification, le compte rendu de la séance du mardi 3 juin 2014 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents.

### **4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet d'approbation du budget supplémentaire 2014 de l'état spécial du 8<sup>e</sup> arrondissement.**

Mme d'HAUTESERRE apporte les explications suivantes : le budget supplémentaire est principalement un budget de report constitué du solde (dépenses engagées ou non engagées) de l'année précédente reporté de plein droit. Il est, néanmoins, aussi possible de faire des demandes d'abondement lorsque le budget de l'année en cours est insuffisant.

Parfois, il apparaît, aussi, qu'il reste des reports « libres d'emploi » c'est-à-dire des crédits non rattachables à des dépenses de l'année précédente. Ces reports proviennent souvent du fait que le budget primitif précédent a été surévalué ou que des dépenses prévues n'ont pu être réalisées durant l'exercice budgétaire. Pour autant, l'existence de ces reports n'est pas systématique. Quand ils existent, ces reports permettent de réajuster le budget de l'année en cours en fonction de l'exécution des six premiers mois et des dépenses à venir.

A l'occasion du budget supplémentaire, il est possible, également, de faire des demandes de transfert de l'état spécial d'arrondissement vers le budget général ou du budget général vers l'état spécial d'arrondissement.

En 2014, le budget supplémentaire sera un « vrai » budget supplémentaire puisque 85.90 % de ce budget correspondent au montant demandé en abondement sur la dotation de gestion locale. Le reste correspond aux reports de droit de l'année précédente.

Pour la dotation d'investissement, cette année, le solde de l'exercice antérieur (7 564.38 €), reporté de plein droit, a été réinscrit au budget supplémentaire.

Pour la dotation d'animation locale, il est techniquement nécessaire, chaque année, de transférer vers la dotation de gestion locale, le budget (8 000 euros) inscrit sur la ligne 6261 « frais d'affranchissement » (convocations aux conseils consultatifs de quartier et divers envois en nombre dans le cadre des animations locales) vers la dotation de gestion locale. Ce transfert est techniquement nécessaire car les envois passent par l'Hôtel de Ville à qui nous déléguons les crédits pour payer les frais engagés. Les autres mouvements de crédits correspondent aux reports de l'année précédente et à un réajustement en fonction de la consommation des six premiers mois de l'année.

Reports de plein droit : 822.68 €

Transfert vers la dotation de gestion locale : -8 000 €

Budget supplémentaire : -7 177.32 €

Pour la dotation de gestion locale, cette année, nous procédons à des réajustements entre les lignes pour une meilleure exécution en fonction de la consommation des six premiers mois de l'année. (A noter que nous retirons le budget des lignes « frais d'affranchissement » des équipements de proximité car le stock de timbres en mairie est suffisant). Le

budget supplémentaire correspond principalement au montant des crédits demandés en abondement sur les lignes de fluides (60611, 606121, 606122, 60613, 60621).

Le montant des fluides voté lors du budget primitif 2014 est insuffisant par rapport à l'estimation de la D.P.A. à hauteur de 69 990.95 €. Il faut donc abonder cette ligne. Compte-tenu de l'exécution du budget 2014, la demande d'abondement porte sur 60 210 €. L'arbitrage de la Direction des finances a porté ce montant à 47 000 €. Nous avons financé le complément sur nos reports et par le réajustement de deux lignes (frais de nettoyage des locaux du conservatoire (ligne 6283 - Rubrique 311) et charges locatives de copropriété des crèches (ligne 614 - Rubrique 64), budgets qui avaient été surestimés) Les lignes de fluides ont été ajustées en fonction de la prévision de la D.P.A.

Comme chaque année, il faut transférer des crédits du budget D.E.V.E. (Rubrique 823 - Espaces verts) vers le budget général pour permettre les achats au centre horticole de Rungis (ligne 6068) et financer le règlement de petit matériel (ligne 60632) par le magasin central de la Direction (-10 458 €).

Reports de plein droit : 9 781.08 €

Transfert de la dotation d'animation locale : + 8 000 €

Transfert vers le budget général de la D.E.V.E. : - 10 458 €

Abondement des lignes de fluides (60611, 606121, 606122, 60613, 60621) : + 47 000 €

Budget supplémentaire : 54 323.08 €

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement **ADOpte** ce projet de délibération.

**5°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet de délibération de subvention de 8.000 euros à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (8<sup>e</sup>) pour son service de Médiation Familiale**

La médiation familiale s'adresse aux personnes en situation de rupture, de séparation conjugale et privilégie le lien entre enfants et parents. Depuis le 22 mars 2007, la collectivité parisienne est cosignataire avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Ministère de la Justice et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris, d'un protocole départemental parisien de développement de la médiation familiale. Par ailleurs, un accord signé en 2010 a instauré la mise en place d'un comité de coordination départemental de la médiation à Paris, qui décide de l'éligibilité des associations à des financements publics. Ainsi, l'association « Ligue Française pour la Santé Mentale », a été déclarée éligible en 2012 et est reconnue d'utilité publique. Son siège est situé 11, rue Tronchet.

Mme DUVERGER informe le conseil que les mairies des 9<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements ont créé des permanences de médiation familiale assurées par l'association de la Ligue Française pour la Santé Mentale et elle souhaiterait en proposer une à la mairie du 8<sup>e</sup> qui pourrait accueillir non seulement les habitants du 8<sup>e</sup> mais également les personnes qui travaillent dans l'arrondissement dans le cadre du Relais Informations Familles (RIF).

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

**6°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet de délibération de subvention de 1.000.000 euros et l'avenant avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8<sup>e</sup>).**

Depuis 2002, la ville de Paris et l'Etat apportent, à parité, leur soutien au Théâtre du Rond-Point, propriété de la ville de Paris. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, Jean-Michel RIBES a été nommé directeur du théâtre jusqu'au 31 décembre 2006. Par la suite, la ville de Paris et l'Etat ont renouvelé le contrat de M. RIBES jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est aujourd'hui proposé d'abonder le montant de la subvention accordée au théâtre du Rond-Point à hauteur de 1.000.000 d'euros sous forme d'un avenant, soit 50% de la subvention globale 2013, 1.000.000 d'euros ayant déjà été accordé au titre d'une subvention en décembre 2013.

Compte tenu de l'importance de la subvention proposée par rapport à l'ensemble des théâtres privés parisiens, Mme DUVERGER regrette que les informations transmises dans le dossier soient insuffisantes. Il n'y a aucune information

concernant la sociologie du public, les manifestations au profit des scolaires et des seniors, le nombre, les critères, la destination des invitations et la quantité de places vendues.

M. LEBEL met en exergue la somme de 4 millions d'euros de subvention d'argent public (Etat Ville) qui correspond à 90% de la masse salariale de ce théâtre. Il demande au Conseil de Paris d'apporter des explications sur le faible montant des subventions allouées aux théâtres privés parisiens et il s'interroge sur la qualité des représentations programmées par le théâtre du Rond-point, qui ne justifie pas selon lui, l'attribution d'un tel montant de subvention.

Mme BARLIS souligne qu'un million d'euros a été versé en amont par la ville de Paris et que le projet de délibération est suffisamment détaillé. Il s'agit de délibérer uniquement sur un avenant de 1 million d'euros versé par la ville de Paris et non pas de donner un avis sur la subvention versée par l'Etat. D'autre part, elle se réjouit de la renommée nationale et internationale de ce théâtre.

Bien que ne partageant pas les positions prises par M. RIBES, bien au contraire, M. LELLOUCHE rappelle que les différents gouvernements ont soutenu le théâtre du Rond-Point et que l'aide financière de la municipalité au profit du théâtre du Rond-Point participe au rayonnement culturel de Paris.

Mme BARLIS fait en outre remarquer que les élus du 8<sup>e</sup> peuvent toujours demander des informations supplémentaires auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris.

M. BALADI rappelle une déclaration de Jean-Michel RIBES en 2012 sur le site « Metronews », en réponse à la question suivante « *au théâtre du Rond-point, il y a un restaurant, une librairie, on y vend aussi des DVD, cette diversification est-elle indispensable ?* » M. RIBES a répondu qu'elle était importante « *parce qu'on a très peu de subventions et qu'il faut bien trouver des solutions pour tenir le coup* ». Compte tenu des déclarations de M. RIBES et du montant de 1 000 000 millions d'euros de la subvention de la ville de Paris, M. BALADI considère qu'il est nécessaire d'informer les habitants du 8<sup>e</sup> sur les efforts de la collectivité parisienne dispensés à ce théâtre.

- **A LA MAJORITE (5 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **5** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **2** (M. Pierre LELLOUCHE, Mme BARLIS)
- **ABSTENTION** : **1** (M. Grégoire GAUGER)
- **Ne prennent pas part au vote** : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER) et le pouvoir de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)

**7°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet de délibération de subvention de 7.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8<sup>e</sup>) DAC 1092**

L'association Octave et Arpège, fondée en 1991, développe l'enseignement de la musique et du théâtre en direction de jeunes enfants, dans le cadre d'une pédagogie spécifiquement adaptée à leur âge. Elle a poursuivi cet objectif jusqu'en 2001, puis a fusionné ses activités avec une compagnie de théâtre amateur constituée de personnes retraitées. Elle est devenue alors Octave et Arpège.

L'association propose, d'une part, des cours d'éveil musical, des classes d'instruments, une classe de théâtre, du théâtre filmé et, d'autre part, la création de spectacles seniors. L'objectif de l'association est de favoriser les échanges culturels et le lien intergénérationnel. En 2014, l'association participera également à la « nuit blanche » et réalisera des films sur le thème du monde du travail en collaboration avec la société CreapreZent.

Dans cette affaire, le Maire d'arrondissement sollicite un complément de subvention de 4000 euros sur les 7000 euros de la subvention proposée par la ville de Paris. Mme le Maire a souhaité ainsi faire bénéficier cette association d'un soutien accru en utilisant l'enveloppe modeste dont elle bénéficie pour soutenir les associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)** dont les pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

**8°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente le projet de délibération relatif au Plan Local d'Urbanisme - Avis sur l'engagement d'une procédure de modification.**

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris adopté en 2006 a été modifié en septembre 2009 et en février 2012. Depuis 2006, d'autres procédures sectorielles ont par ailleurs modifié certaines dispositions pour favoriser la mise en œuvre de projets tels que Clichy-Batignolles (17<sup>e</sup>) et la ZAC Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>). Le projet de délibération examiné à ce jour vise à engager une modification générale du PLU pour répondre en priorité aux objectifs de construction de logements sociaux et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

La modification du PLU permettra également d'intégrer les évolutions législatives, démographiques, sociologiques et économiques récentes et constituera une transition en vue de la création de la Métropole du Grand Paris prévue en janvier 2016.

Toutefois, Mme BOYER CHAMMARD fait observer que si les modifications du PLU intervenues en 2009 et 2012 étaient nécessaires, elle ne perçoit pas l'urgence de modifier à nouveau le PLU à la veille de la création du Grand Paris qui nécessitera une concertation entre collectivités et partenaires en vue de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme métropolitain. Or, la procédure utilisée contribue à accentuer les priorités de la municipalité parisienne alors que Mme BOYER CHAMMARD considère pour sa part qu'une autre politique doit être impulsée dans le cadre de la métropole. Concernant le 8<sup>e</sup> arrondissement, elle insiste sur la nécessité de préserver la qualité de l'environnement, notamment les parcs et jardins. Elle regrette en outre que la création de logements sociaux intermédiaires soit quasiment inexistante (le terme intermédiaire n'est cité qu'une seule fois). Elle note enfin que les projets urbanistiques ne s'accompagnent pas d'une anticipation suffisante en vue de la création des équipements de proximité nécessaires, tout particulièrement les écoles. Elle rappelle à ce sujet que le 8<sup>e</sup> a besoin d'une école supplémentaire et regrette qu'à ce jour un projet ne soit pas envisagé par la ville de Paris dans les locaux de l'INPI 26 bis, rue de Saint Petersburg.

Mme BARLIS indique que la modification du PLU est nécessaire en raison de contraintes techniques et juridiques et qu'elle permettra de mettre en œuvre les priorités de la nouvelle mandature. Mme BARLIS invite le Maire d'arrondissement à organiser une réunion publique d'informations sur les modifications envisagées dans le PLU.

M. LELLOUCHE s'interroge sur le calendrier de modification du PLU avant les élections régionales fin 2015 et la transformation de l'ensemble du schéma territorial d'Île de France induite par l'avènement de la métropole en janvier 2016. Concernant le logement, il souligne que 25 000 m<sup>2</sup> de la caserne de la Pépinière située 15 rue Laborde sont mis en vente par les services de l'Etat. La ville de Paris n'a pas préempté et a ainsi manqué l'opportunité d'aménager ce vaste espace en logements intermédiaires, étudiants, résidence pour personnes âgées et plus largement équipements de proximité. Il propose qu'un vœu soit inscrit lors du prochain conseil d'arrondissement pour sensibiliser la ville de Paris à la nécessité d'une préemption sur ce site.

Mme BARLIS confirme que la modification envisagée du PLU constituera bien une étape intermédiaire nécessaire et préalable aux évolutions futures qui seront engagées dans le cadre de la métropole. Au sujet de la caserne de la rue de la Pépinière, elle rappelle que les déclarations d'intention d'aliéner sont transmises au Maire d'arrondissement par la Direction de l'urbanisme de la ville de Paris et que Mme le Maire peut saisir à tout moment cette direction sur un dossier particulier.

M. LEBEL considère que le PLU est un document réglementaire à long terme. Les modifications successives sont préjudiciables et concourent à une forte instabilité réglementaire et fiscale délibérée de la part de la mairie de Paris. Cette nouvelle modification lui permettra en outre d'échapper à l'emprise de décisions qui seraient prises dans le cadre du Grand Paris et qui ne seraient pas conformes à ses priorités.

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)

**9°/ Mme Catherine LECUYER, Conseillère de Paris en charge des affaires scolaires du 8<sup>e</sup> arrondissement présente le projet de délibération de subvention de 761 645 euros à destination de la caisse des écoles du 8<sup>e</sup> pour la restauration scolaire**

La ville de Paris propose de fixer le prix de revient réel par repas à 6,51 €. Ce prix a été établi en fonction des dépenses de restauration de la caisse en 2010, du nombre de repas produits cette même année et d'un taux d'actualisation de 2% sur la base de l'indice INSEE de la restauration scolaire.

Mme LECUYER précise que le montant de la subvention proposée est fonction du nombre total des repas estimés pour 2014 à 290 089, déduction faite du montant des participations familiales estimées à 1 087 424 euros, soit 801 054 euros. Ce montant sera régularisé en 2015 en fonction du nombre réel des repas servis et des participations familiales versées.

A la suite de la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs, il apparaît que la fréquentation de la restauration du mercredi est nettement inférieure aux estimations 2013. Elle impacte le montant de la subvention 2014 versée des caisses des écoles. Pour le 8<sup>e</sup>, le solde négatif est de 39 409 euros, le montant de la subvention proposée s'élève non pas à 801 054 euros mais à 761 645 euros.

M. PACHECO manifeste son opposition à ce projet de délibération. Il ne comprend pas pourquoi la ville de Paris demande aux élus de fixer le prix de revient réel des repas et pourquoi choisir comme base le prix de revient 2010 ? Il réfute le mécanisme de calcul: le montant de la subvention est déterminé à partir du prix de revient réel; or, ce prix dans le 8<sup>e</sup> arrondissement est inférieur au prix moyen des petites caisses des écoles. Donc, le 8<sup>e</sup> dont la caisse des écoles est bien gérée est sanctionné par le mode de calcul de la subvention. Le montant de cette subvention devrait être établi à partir du prix moyen de revient des repas de toutes les petites caisses des écoles. Par conséquent, ce mode de calcul est une prime à la mauvaise gestion des caisses des écoles non vertueuses et une sanction à l'égard de la bonne gestion de la caisse des écoles du 8<sup>e</sup>.

Mme BARLIS rappelle que le prix moyen des repas est fixé selon les procédures des marchés publics. Elle regrette que la caisse des écoles du 8<sup>e</sup> soit condamnée à verser la somme de 3000 euros à cause de l'obstination de l'ancienne équipe qui avait refusé de mettre en application la nouvelle tarification des cantines.

M. Pierre LELLOUCHE quittant le conseil et donnant pouvoir à M. Vincent BALADI ;

- **A LA MAJORITE (9 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Corine BARLIS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER, de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE et de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI)
- Suffrage exprimé **CONTRE** le projet : **1** (M. Marc PACHECO)
- **ABSTENTIONS : 3** (Mme Erika DUVERGER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS)

**10°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement, pose une question orale à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement relative à la réunion avant l'été du nouveau Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.**

*« Considérant votre volonté réaffirmée dans l'édito du journal municipal du mois de juin intitulé « La sécurité publique une cause commune » ;*

*« Considérant le 13 mai 2014, le vote unanime du Conseil d'Arrondissement du 8<sup>e</sup> d'un vœu relatif à l'instauration d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Arrondissement ;*

*« Considérant, depuis cette décision prise le 13 mai dernier, qu'à ce jour cette nouvelle instance n'a toujours pas été réunie et que nous n'avons toujours pas de date de réunion ;*

*« Considérant que ces jours derniers des événements graves se sont déroulés »*

*L'opposition municipale souhaite, dans la suite logique du vote du 13 mai dernier, que vous réunissiez les membres de cette instance réunissant, sous votre présidence de Maire d'arrondissement, tous les acteurs concernés, avant le 14 juillet 2014.*

M. BALADI rappelle que le 13 mai 2014, à la demande de Mme le Maire, le CLSPD a été créé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Cette instance de concertation est placée sous la présidence conjointe de la Maire du 8<sup>e</sup>, du Procureur de la République, et du Commissaire de police du 8<sup>e</sup>. Il revient au Maire d'arrondissement de fixer la liste des membres du conseil après avis du procureur de la République ou de son représentant. Cette liste comprend des représentants des services de l'Etat, des associations et des personnes qualifiées pouvant être utiles aux travaux du conseil. La création de cette instance doit faire l'objet d'un vote au conseil d'arrondissement. Pour le moment, la liste des membres n'est pas arrêtée.

Mme d'HAUTESERRE explique que le Maire de Paris a prévu la signature du contrat parisien de sécurité et de prévention de la délinquance au 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Elle donne lecture à cet effet d'un courrier du 17 juin 2014 adressé par l'adjointe au Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la sécurité, Mme Myriam EL KHOMRI: « *Les contrats de sécurité d'arrondissement, déclinaison locale du contrat parisien de sécurité, devront être rédigés dans un second temps. Ils sont la contractualisation en matière de sécurité à l'échelon de l'arrondissement, prenant ainsi en compte les problématiques spécifiques des quartiers, qui permettent la mise en place d'un diagnostic local et d'une action publique concertée dans une dynamique partenariale et de terrain* ». Elle fait également référence à un courrier reçu de M. Pierre N'GAHANE, Secrétaire général du comité interministériel de la prévention de la délinquance, qui l'informe des rencontres interrégionales relatives à la politique de prévention et de la délinquance, qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> et 3 juillet 2014 dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement à Paris. Dans ces conditions, il ne lui est pas possible de réunir les membres de cette instance avant le 14 juillet 2014.

M. LEBEL s'interroge sur l'efficacité à l'échelon local de la création d'un CLSPD qui ne sera qu'un comité Théodule supplémentaire alors que la sécurité à Paris dépend directement du Préfet de Police.

Mme d'HAUTESERRE rappelle son attachement à la transparence et à la démocratie; pour elle, il est donc essentiel que l'Etat associe les Maires d'arrondissement à la lutte contre l'insécurité et pour sa part, elle indique qu'elle mettra tout en œuvre pour y parvenir.

Enfin, M. BALADI informe l'assemblée qu'un rendez-vous avec Mme EL KHOMRI avait été prévu le 4 juillet et que celui-ci a été annulé.

**11°/ Mme Corine BURLIS, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement, pose une question orale à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement relative aux crédits alloués aux conseils de quartier pendant la mandature précédente 2008-2014.**

*« Compte tenu de la mise en place de conseils de quartier dans les arrondissements de Paris suite au vote de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;*

*« Compte tenu de la mise en place d'un budget spécialement dédié aux conseils de quartier, inscrit dans l'état spécial d'arrondissement, et dont seul le maire d'arrondissement est ordonnateur des crédits de fonctionnement comme d'investissement ;*

*« Compte tenu de la prérogative du maire d'arrondissement de définir les procédures de validation des demandes et des projets d'investissement des conseils de quartier »*

*L'opposition municipale souhaite connaître le montant et la ventilation annuelle sur la mandature précédente, des crédits alloués par la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement aux 7 conseils de quartier, ainsi que les projets qui ont ainsi été financés dans chaque quartier.*

M. LEBEL ne reconnaît pas à Mme BURLIS, nouvellement élue pour la période 2014 - 2020, la légitimité de demander un droit d'inventaire sur le fonctionnement des conseils de quartiers au cours de la mandature précédente.

Mme BOYER CHAMMARD souligne que le budget des conseils de quartier est consigné dans des comptes publics et vérifiables. Les budgets de fonctionnement et d'investissement s'élèvent respectivement à 3306 euros et 8264 euros pour chacun des 7 conseils de quartier du 8<sup>e</sup>. Le budget de fonctionnement correspond principalement à des frais de convocations, d'affranchissement, d'organisation de fêtes d'immeubles, de pétitions, d'envoi de « mailings », d'élaboration d'affiches. Le budget d'investissement est consacré pour l'essentiel à des travaux de voirie.

Mme d'HAUTESERRE informe par ailleurs le conseil d'arrondissement qu'elle a reçu les référents des conseils de quartier à la mairie du 8<sup>e</sup> avec Mme BOYER CHAMMARD.

**12°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente un vœu relatif à la restauration de l’Eglise Saint Philippe du Roule**

*« Considérant que l’Eglise Saint Philippe du Roule, propriété de la ville de Paris, fait partie du patrimoine parisien classé Monument Historique;*

*Considérant qu’il a été reconnu par tous lors de la campagne électorale que la préservation des bâtiments culturels était une priorité ;*

*« Considérant qu’un vœu en Conseil de Paris demandant « que le maire de Paris considère comme l’une des priorités de la mandature la restauration et l’entretien des édifices culturels dont la ville est propriétaire », a été adopté le 20 mai dernier à l’unanimité ;*

*« Considérant que cet édifice est dans un état de délabrement avancé, qu’il a fait l’objet de nombreuses mesures coûteuses de protection par une toiture parapluie pour le mettre hors d’eau, soutenue par des échafaudages, alors même que les travaux n’étaient pas programmés ;*

*« Considérant qu’une association de riverains du passage Saint Philippe du Roule attire l’attention des pouvoirs publics sur ces échafaudages qui causent aux habitants un sérieux trouble de jouissance de leur appartement, en bloquant la lumière ;*

*« Considérant que les échafaudages ne permettent pas le passage des pompiers en cas de problèmes des habitations dans le passage ;*

*« Considérant que le dossier technique est prêt à la mairie de Paris ;*

*« Considérant que la restauration de Saint Philippe du Roule est une priorité, non seulement en termes de préservation du patrimoine et d’image de Paris, mais aussi de nuisances causées aux riverains »*

Mme BOYER CHAMMARD prend la parole et insiste sur l’état de dégradation de trois églises de l’arrondissement, Saint Philippe du Roule, la Madeleine et Saint Augustin. Elle rappelle que la restauration des églises du 8<sup>e</sup> a été un sujet majeur au cours de la campagne de l’élection municipale et qu’un vœu a été voté le 20 mai au conseil de Paris mentionnant que « *Le Maire de Paris considère comme l’une des priorités de la mandature la restauration et l’entretien des édifices culturels dont la ville est propriétaire* ».

Mme BARLIS considère que la mairie centrale s’implique dans le dossier de rénovation des édifices culturels comme en témoigne la venue le 10 juin dernier d’un adjoint en charge du patrimoine de M. Bruno JULLIARD, 1<sup>er</sup> Adjoint à la Maire de Paris.

M. GAUGER rappelle que la laïcité c’est le respect de toutes les religions et regrette que la mairie de Paris en procédant à des coupes drastiques des budgets dédiés à la rénovation de ses édifices culturels, ne respecte pas ce principe.

- **A L’UNANIMITE**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **13** (Mme Jeanne d’HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d’ HAUTESERRE)

**13°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente un vœu relatif à la restauration de l’Eglise La Madeleine.**

*« Considérant que l’église de La Madeleine est un bâtiment classé Monument Historique situé au cœur d’un quartier de Paris accueillant chaque année plusieurs millions de touristes ;*

*« Considérant qu’avec sept cent mille visiteurs, c’est le troisième monument culturel de Paris le plus visité après Notre Dame et le Sacré Cœur ;*

*« Considérant que son majestueux péristyle, œuvre de Pierre Vignon, est très endommagé et que ses voûtes sont recouvertes de filets, pour retenir les pierres qui chutent ;*



*« Considérant qu'à l'intérieur, trois coupoles de la nef et la partie centrale de la première travée sont fissurées et protégées depuis une vingtaine d'années par des filets pour éviter les chutes d'éléments de stucs du décor ;*

*« Considérant que son état s'aggrave, et que des travaux urgents sont à prévoir :*

- *Le porche de l'entrée de l'église est soutenu par un échafaudage inesthétique visible derrière les colonnades, et ce, depuis 1998, malgré les demandes répétées de la mairie du 8ème ;*
- *La corniche est dans un tel état que des interventions de sécurité provisoires sont en cours : les filets qui retiennent les chutes de pierres ne sont plus assez solides et doivent être vidés, et des tunnels devant les entrées protégeront les passants des chutes de pierres ;*

*« Considérant que La Madeleine mérite bien plus que quelques mesures provisoires de sécurité, mais qu'il est urgent de prévoir un calendrier de travaux pour une véritable restauration ;*

*« Considérant qu'un vœu en Conseil de Paris demandant « que le maire de Paris considère comme l'une des priorités de la mandature la restauration et l'entretien des édifices culturels dont la ville est propriétaire », a été adopté le 20 mai dernier à l'unanimité »*

***Le conseil du 8ème arrondissement émet le vœu qu'un budget soit alloué à la restauration des parties prioritaires de cet établissement et que des travaux soient engagés dans les plus brefs délais.***

Mme BARLIS fait part au conseil d'arrondissement des données suivantes : un montant total de 3.179.458 euros de travaux de restauration des bâtiments a été investi dans le 8<sup>e</sup> arrondissement au cours de la mandature précédente. De 2001 à 2014, 150 millions d'euros ont été consacrés à l'entretien des édifices culturels à Paris, 27 millions d'euros sous la mandature de Jean TIBERI. Elle rappelle l'engagement de la Maire de Paris au dernier conseil de Paris, d'inscrire comme priorité de sa mandature la rénovation des monuments culturels. Ainsi, un Plan d'Investissement Pluriannuel Parisien est en cours de finalisation ; il permettra d'élaborer un plan Églises au cours de l'automne/hiver 2014, en concertation avec les principaux partenaires (diocèse, mairies d'arrondissement, fondations et mécènes, associations et riverains).

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- **ABSTENTION : 1** (Mme Corine BARLIS)

**14°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente un vœu relatif à la restauration de l'église Saint Augustin**

*« Considérant que l'église Saint Augustin est le témoin privilégié de l'architecture parisienne du second empire ;*

*« Considérant que c'est le seul édifice monumental encore debout dans Paris que l'on doit à Victor Baltard, qui en a conçu tout à la fois l'architecture à structure métallique et le décor harmonieux ;*

*« Considérant que l'édifice participe d'une superbe perspective dans l'axe du boulevard Malesherbes en provenance de La Madeleine, et qu'il est, depuis 1993, classé Monument Historique ;*

*« Considérant que son ravalement a été demandé à plusieurs reprises par ce conseil, et notamment*

- *le 13 février 2006, ce conseil demandait à la ville de Paris qu' « un calendrier réaliste et précis soit mis en œuvre pour la remise en état de St Augustin »*
- *Le 23 février 2009, ce conseil demandait que la mairie de Paris programme, dès 2010, les travaux nécessaires*

*« Considérant qu'aucune action, autre que provisoire n'a été entreprise à ce jour malgré l'urgence,*

*« Considérant que les chéneaux et la toiture sont en très mauvais état et que les infiltrations d'eau ont des conséquences dommageables sur les murs de pierre et les décorations intérieures ;*

*« Considérant que le massif d'entrée et les sculptures extérieures sont en train de se déliter et que les chutes de pierres s'intensifient ; Considérant qu'en novembre dernier, la tête du taureau figurant Saint Luc s'est brisée, tombant sur l'escalier, heureusement sans faire de victime ;*

*« Considérant qu'un échafaudage à été posé dans l'unique but de protéger les passants des chutes de pierres, sans programmer d'autres travaux ;*

*« Considérant que tous, **électeurs, associations et élus, sont convenus de l'urgence** et de la nécessité absolue d'interventions durables ; considérant qu'un vœu en Conseil de Paris demandant « que le maire de Paris considère comme une des priorités de la mandature la restauration et l'entretien des édifices culturels dont la ville est propriétaire », a été adopté le 20 mai dernier à l'unanimité.*

*« Considérant que l'association « **Les amis de Saint Augustin** » s'investit, propose un cahier de restauration et des priorités d'actions, et recherche des fonds privés pour contribuer à la rénovation de l'église, tant la situation est urgente ;*

*« Considérant que **ces efforts privés doivent être encouragés par la ville, qui est propriétaire de l'édifice et à qui il incombe de l'entretenir** »*

**Le conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu qu'un budget soit alloué aux travaux de restauration de cet établissement, qu'un calendrier d'actions soit arrêté, par exemple en commençant par le massif d'entrée et l'étalement du bâtiment, et que des travaux soient engagés dans les plus brefs délais**

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- **ABSTENTION : 1** (Mme Corine BARLIS)

**15°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente un vœu relatif au parc Monceau**

*« Considérant que le parc Monceau est l'un des plus beaux de la capitale ;*

*« Considérant qu'il a une superficie de 8,25 hectares dont la Ville a la charge ;*

*« Considérant que le parc Monceau, créé au 18<sup>ème</sup> siècle par le paysagiste Carmontelle puis modifié au XIX<sup>ème</sup> sous l'impulsion du préfet Haussmann, est un lieu chargé d'histoire, tant par ses édifices témoins du passé que par les écrivains (Proust...), peintres (Caillebotte ou Braque...) et autres artistes qui aimaient s'y promener et l'ont rendu célèbre.*

*« Considérant que le parc comprend des constructions classées Monuments Historiques, et notamment sa rotonde à colonnes érigée par Ledoux ou ses grilles monumentales en fer forgé rehaussées d'or, aux quatre portes signées par Davioud.*

*« Considérant qu'il s'agit d'une Zone Urbaine Verte, « dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative doivent être préservées et mises en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citoyens » ; et qu'on y remarque notamment de rares espèces d'arbres et une grande variété d'oiseaux.*

*« Considérant qu'il est très fréquenté tant par les riverains que par les parisiens et les touristes.*

*« Considérant que la fréquentation, parfois excessive, engendre une dégradation de la propreté ;*

*« Considérant que les incivilités se multiplient (tags, déchets...) ;*

*« Considérant la recrudescence des intrusions nocturnes et l'insécurité croissante, faute de moyens.*

*« Considérant que des toilettes pour enfants particulièrement utiles près d'une aire de jeux ont été retirées au profit d'une construction disgracieuse et que ces toilettes font défaut ;*

*« Considérant que le Conseil de Quartier « Monceau » a constaté des dégradations de plus en plus importantes, a évoqué régulièrement l'insuffisance d'entretien et a émis le vœu à trois reprises (18*

novembre, 24 avril 2013 et 17 septembre 2012) que soient renforcés les moyens de gardiennage et d'entretien dans le Parc »

**Le conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu qu'un audit patrimonial du parc soit engagé et débouche sur un projet de remise en état du parc Monceau.**

Mme BARLIS conteste le fait que l'état du parc Monceau se dégrade ; elle souligne que ce parc est bien entretenu comme l'atteste le 1<sup>er</sup> prix obtenu à l'été 2013 au concours des décorations florales et que le budget d'investissement 2014 de la ville de Paris consacre 60 000 euros de travaux d'entretien à ce parc. Elle annonce que le Maire de Paris proposera que les jeux pour enfants soient rénovés dans le cadre du budget participatif parisien à hauteur de 200 000 euros. Sur les problèmes de gardiennage et des incivilités, elle précise que le parc Monceau étant un poste fixe, un ou plusieurs agents sont présents sur place. En ce qui concerne les intrusions nocturnes, un marché d'études pour la rénovation des grilles périphériques du parc a été lancé en 2013 avec le projet d'une surélévation des trois accès. Toutefois, l'expérience montre que le rehaussement des grilles ne dissuade pas toujours les intrusions nocturnes. Concernant la suppression des toilettes pour enfants, Mme BARLIS précise que celle-ci a permis de reconstruire des locaux pour le personnel (elle est par ailleurs favorable à l'implantation dans un autre lieu du parc de nouvelles installations de toilettes pour enfants). Enfin, elle considère que l'ouverture d'un espace vert dans la ZAC Beaujon permettra de réguler la fréquentation du parc Monceau.

- M. Marc PACHECO quitte la séance et donne un pouvoir à M. François LEBEL ;
- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, de M. Marc PACHECO à M. François LEBEL et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- Suffrage exprimé **CONTRE** : **1** (Mme Corine BARLIS)

**16°/ M. François LEBEL, Conseiller du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente un vœu relatif au stationnement des véhicules automobiles particuliers.**

*« Considérant l'instauration conjointe par le préfet de police et le maire de Paris d'une mesure autorisant le stationnement des véhicules de particuliers sur certaines zones de livraison la nuit, et les dimanches et jours fériés, toute la journée ;*

*« Considérant la pleine réussite de cette mesure et sa parfaite acceptation par le public comme par les entreprises et les commerçants sans qu'aucun inconvénient n'en soit signalé ;*

*« Considérant qu'il convient de remarquer que cette disposition ne s'applique pas le samedi dans la journée, ce qu'ignorent beaucoup d'automobilistes qui sont ainsi verbalisés « de bonne foi » ;*

*« Considérant que dans la plupart des quartiers parisiens, il n'est effectué aucune livraison le samedi, ce qui est réservé aux seuls quartiers commerçants et touristiques de la capitale »*

**Le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que le préfet de police et le maire de Paris, en concertation avec les maires d'arrondissement permettent, dans certains quartiers choisis de la capitale, l'extension de l'autorisation aux samedis. Il suggère que les ZL soient ainsi distinguées par trois types de marquages au sol :**

- **2 traits jaunes** : « sanctuarisation » tous les jours
- **1 trait jaune** : stationnement interdit les samedis, autorisé les dimanches et fériés
- **Traits jaunes discontinus** : stationnement autorisé les samedis, dimanches et fériés

Mme BARLIS pense qu'une modification de la signalétique avec 3 marquages différents accentuerait la complexité de celle-ci et nécessiterait une nouvelle campagne de communication au coût élevé.

- **A LA MAJORITE**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, de M. Marc PACHECO à M. François LEBEL et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- Suffrage exprimé **CONTRE**: **1** (Mme Corine BARLIS)

**17°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente un vœu relatif au subventionnement de l'Office du mouvement sportif du 8<sup>e</sup>**

*« Considérant que les Offices du mouvement sportif (OMS) coordonnent, dans leur arrondissement, les activités sportives et informent les parisiens sur les associations et manifestations sportives locales ;*

*« Considérant que les OMS s'attachent à promouvoir le sport en général et assurent une liaison entre sport civil et sport scolaire ;*

*« Considérant que les OMS peuvent également organiser des compétitions sportives ;*

*« Considérant que chaque année, la Ville de Paris attribue une subvention de fonctionnement aux OMS de chaque arrondissement ;*

*« Considérant que ces subventions sont en principe votées par le Conseil de Paris en début d'année civile ;*

*« Considérant que les OMS ont déposé leur dossier de subvention en Octobre 2013 ;*

*« Considérant qu'à ce jour, le Conseil de Paris n'a pas délibéré sur les subventions accordés aux OMS ;*

*« Considérant que les OMS ont néanmoins respecté les engagements qui les lient à la Ville de Paris, conformément aux conventions d'objectifs ;*

*« Considérant que la situation financière de certains OMS devient critique »*

***Sur proposition de Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du 8<sup>e</sup>, le conseil émet le vœu que la Maire de Paris s'engage à inscrire la délibération attribuant la subvention de fonctionnement pour 2014 à l'Office du mouvement sportif du 8<sup>e</sup> arrondissement pour la prochaine séance du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris.***

M. GAUGER regrette que le vote des subventions OMS ait été repoussé par la municipalité aux mois de septembre-octobre 2014 pour des raisons politiques ; ce retard pénalise fortement les activités proposées par l'OMS aux enfants du 8<sup>e</sup> arrondissement.

- **A LA MAJORITE**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, de M. Marc PACHECO à M. François LEBEL et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- Suffrage exprimé **CONTRE**: **1** (Mme Corine BARLIS)

**18°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, présente un vœu relatif à la mise en régie de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules**

*« Considérant que 250.000 véhicules sont enlevés chaque année à Paris, soit un toutes les deux minutes ;*

*« Considérant que l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant, abusif ou dangereux est aujourd'hui assuré par des prestataires privés dans le cadre d'un marché public pour le compte de la Préfecture de Police ;*

*« Considérant que le coût de ce marché a progressé de 50 % en dix ans, aggravant ainsi le déficit structurel du compte fourrière du budget spécial de la Préfecture de Police (8,7 M€ pour 2013 contre 6,5 M en 2012) ;*

*« Considérant que cette dérive budgétaire oblige la Préfecture de Police à financer en gestion ce marché, notamment en utilisant les crédits de personnels pour pallier le désengagement de la Ville de Paris, alors que cette dernière doit obligatoirement en assumer la totalité des coûts ;*

*« Considérant que le marché prévoit une rémunération forfaitaire du prestataire par voiture enlevée, ce qui conduit ce dernier à privilégier les enlèvements de véhicules en stationnement illicite au plus près de la préfourrière ;*

« Considérant que dès lors que les salariés des prestataires bénéficient de prime de rendement, il n'est pas rare de voir dans Paris des convois commun de véhicules de la Préfecture de Police et des sociétés d'enlèvement pour réduire le délai entre la verbalisation et l'enlèvement ;

« Considérant que l'audit réalisé par la Préfecture de Police n'a pas permis d'enrayer ces dérives,

« Considérant la lettre du 1er mars 2013 dans laquelle le Maire de Paris appuie la demande du Préfet de Police de relever les plafonds de frais d'enlèvement des véhicules à 150 € pour les voitures particulières (contre 126 € aujourd'hui) et à 55 € pour les deux-roues (contre 45,7 € aujourd'hui) ;

« Considérant que la Ville de Paris a perçu 63 millions d'euros de droits de stationnement en 2013 contre 47 millions d'euros en 2010 »

**Sur proposition de Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du 8<sup>e</sup> arrondissement, le conseil émet le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de Police étudient la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux.**

Mme BARLIS souligne que ce vœu ne met pas en valeur l'action de la Préfecture de Police et que la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules requiert l'intégration dans les effectifs de la ville de Paris des 242 agents de police qui travaillent dans la fourrière et des 282 agents de surveillance de Paris (ASP) qui procèdent aux enlèvements ; or, dans un contexte de réduction des effectifs et de crise économique, Mme BARLIS se demande si l'opposition municipale au Maire de Paris acceptera l'intégration au sein des effectifs de la ville de Paris de ce personnel supplémentaire.

- **A LA MAJORITE**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, pouvoirs de Mme Bérengère de REYNIÈS à M. Grégoire GAUGER, de M. Pierre LELLOUCHE à M. Vincent BALADI, de M. Marc PACHECO à M. François LEBEL et de M. Charles BEIGBEDER à Mme Jeanne d' HAUTESERRE)
- Suffrage exprimé **CONTRE**: **1** (Mme Corine BARLIS)

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20h45.**



**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**